

Entreprises, Institutionnels et Associations

Tarification au 1^{er} avril 2018

Le présent document comprend les conditions tarifaires standards applicables aux opérations les plus courantes en l'absence de conditions particulières souscrites par le Client. Elles sont susceptibles d'être modifiées à tout moment dans les conditions prévues pour la modification des conditions financières conformément aux conditions générales des différents contrats conclus avec la Banque. Les présents tarifs sont exprimés HT. Conformément aux règles applicables aux établissements bancaires, la majorité des commissions est exonérée de *TVA*, sauf celles signalées par le symbole *TVA*. Il convient, dans ce cas, lorsque la *TVA* est dûe, d'ajouter au montant HT des commissions, la *TVA* au taux en vigueur à la date de l'opération.

Addendum rectificatif du 1^{er} novembre 2018 :

- ATD et Opposition administrative : cf. page 5
- Elys PC - Package de base : cf. page 14
- Convention HSBC Fusion : cf. page 16
- Taux de base bancaire : cf. page 20
- Recours extrajudiciaire : cf. page 26

Votre chargé(e) d'affaires se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Sommaire

Gestion de compte	p. 5	Les solutions de cash management	p. 17
La tenue de compte		Centralisation de trésorerie domestique	
Les recherches		Centralisation de trésorerie internationale	
Les autres opérations			
Le service international d'ouverture de compte à distance			
Moyens de paiement France & SEPA	p. 6	Les solutions de placement	p. 18
Les encaissements		Les ordres de bourse, Les droits de garde	
Les paiements		Les OPC du groupe HSBC, Les autres opérations	
Les impayés, incidents et divers		La Gestion déléguée	
		Dépôts, Epargne réglementée,	
Moyens de paiement internationaux	p. 8	L'offre de crédit	p. 20
Les encaissements		Les principales conditions d'arrêtés de compte	
Les paiements		Les crédits, L'escompte,	
Les opérations diverses		Les cessions de créances loi « Dailly »	
Le change		Les prêts	
		Leasing mobilier	
		Les cautions	
		L'affacturage	
		L'information annuelle des donneurs de cautions	
Monétique	p. 10	Les solutions de protection	p. 22
Les cartes porteurs		L'épargne entreprise et la préparation de la retraite	
L'offre commerçants		La protection de l'entreprise	
		La protection du dirigeant	
Commerce international	p. 13	Les principales dates de valeur	p. 23
A l'import		Les opérations France et SEPA	
A l'export		Les opérations internationales	
Les « plus » à l'international		Les opérations de change	
Les services de communication bancaire	p. 14	Notre engagement dans la lutte contre le changement climatique	p. 24
Les solutions Internet			
Les solutions par échanges de fichiers			
Les solutions SWIFT			
Les offres packagées	p. 16	La qualité de nos services : à vous d'en juger	p. 26



Gestion de compte

La tenue du compte

- **Commission d'actualisation administrative, juridique et comptable TVA**
(perception annuelle à terme échu)

Pour les entreprises :

en fonction du chiffre d'affaires et de la complexité du dossier _____ mini. 195 € maxi 1 300 €

Pour les associations et institutionnels :

en fonction du budget et de la complexité du dossier _____ mini. 150 € maxi 600 €

- **Frais de tenue de compte** _____ 0,40 € par écriture
mini. mensuel 28 €
(ou sa contre-valeur en devise pour un compte en devise)

- **Commission de mouvement** _____ à partir de 0,12%
mini. mensuel 13 €

(en fonction de la qualité financière et du chiffre d'affaires de l'entreprise, calculée sur les mouvements commerciaux enregistrés au débit du compte).

• Relevés de compte

Commissions perçues mensuellement

- journaliers _____ 32 €
- quinzaine _____ 7 €
- mensuels _____ gratuit

Les recherches

- **Frais de recherche d'un document TVA** _____ 13 €
par document.

Un devis pourra être fourni selon la complexité du dossier et du volume de recherches.

- **Frais de recherche sur chèque TVA** _____ 18 € / chèque

- **Information des commissaires aux comptes TVA**
_____ 150 € par demande

- **Lettre d'honorabilité TVA** _____ 50 €

Les autres opérations

• Commission d'intervention

Incident de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (écritures générant un solde débiteur non autorisé)
par opération dans la limite de 5 par jour _____ 8,50 €

- Frais par avis à tiers détenteur TVA _____ 110 €⁽¹⁾
- Autres voies d'exécution TVA _____ 110 €
- Frais par opposition administrative TVA _____ maxi. 110 €⁽¹⁾
dans la limite de 10% du montant de l'opposition
- Lettre au débiteur _____ 15 €
- Frais d'envoi de chéquier (hors frais postaux) _____ 2,60 €
- Frais d'envoi de carte (hors frais postaux) _____ 2,30 €
- Frais pour compte inactif⁽²⁾ _____ maxi. 30 €
par an et par compte

Le service international d'ouverture de compte à distance

Pour les Personnes morales appartenant à un Groupe client d'une entité du Groupe HSBC hors de France, bénéficiant du service international d'ouverture de compte à distance en France et d'une gestion globale de la relation :

- **Frais d'ouverture de compte à distance** _____ 1500 €
+ 500 €
par compte additionnel
- **Forfait global de fonctionnement⁽³⁾** _____ 400 €
par mois TVA

(limité aux entités dont le CA - ou les flux annuels confiés - est inférieur ou égal à 2,5M €)

Pour les personnes morales appartenant à un Groupe client de HSBC en France, bénéficiant du service international d'ouverture de compte à distance hors de France au sein d'une entité du Groupe HSBC et d'une gestion globale de la relation : Nous contacter.

(1) A compter du 1^{er} janvier 2019, les frais par avis à tiers détenteur et les frais par opposition administrative notamment, seront réunis sous la dénomination « Frais par saisie administrative à tiers détenteurs ». Ces frais seront limités à 10 % du montant dû au Trésor public, dans la limite d'un plafond qui sera défini par décret non paru au jour de l'édition de la présente plaquette. (2) Après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier. (3) Forfait incluant la commission de mouvement, les frais de tenue de compte, la commission d'actualisation administrative, juridique et comptable, les frais sur prélèvement SEPA électronique émis, les frais de virement électronique reçu (virement de trésorerie et/ou virement international avec ou sans change), les frais de virement électronique émis (virement SEPA et/ou virement de trésorerie et/ou virement international avec ou sans change) et l'abonnement mensuel du service de communication bancaire HSBCnet.

Moyens de paiement FRANCE & SEPA

Les prélèvements SEPA interentreprises (B2B)

Une offre avantageuse pour optimiser vos encaissements par prélèvement

Exclusivement réservée aux paiements entre professionnels*, cette offre vous permet de bénéficier des conditions avantageuses apportées par le SEPA pour faciliter la gestion de vos prélèvements interentreprises (la simplicité des échanges dans tout l'espace SEPA⁽¹⁾, une meilleure traçabilité des opérations, des coûts réduits), mais également des conditions exceptionnelles dédiées telles que l'impossibilité pour votre débiteur de contester les prélèvements autorisés...

Solution de représentation automatique des prélèvements SEPA impayés

Une offre sur-mesure de gestion des prélèvements SEPA revenus impayés

Bénéficiez d'une solution incluant jusqu'à 3 cycles de représentation (date précise ou date de réception des impayés), jusqu'à 3 motifs d'impayés et d'un service de reporting adaptés à vos besoins.

HSBC Solution SEPA

Une plateforme en ligne sécurisée « clé en main » de gestion des mandats et des ordres de prélèvement SEPA.

HSBC Solution SEPA vous permet de gérer tout le processus de création d'un prélèvement SEPA, en tenant compte de vos responsabilités en tant que créancier : création des mandats avec génération automatique de la RUM⁽²⁾ et conversion des RIB en BIC⁽³⁾ IBAN⁽⁴⁾, création d'ordres de prélèvement en XML (format SEPA) et transmission électronique directe à HSBC France.

Les encaissements

Les virements

- Virement SEPA reçu _____ gratuit
- Virement de trésorerie reçu _____ gratuit

Les prélèvements

- Support télétransmission ou Internet
 - avis de prélèvement SEPA _____ 0,41 €
 - avis de prélèvement SEPA interentreprises _____ 0,60 €
 - par remise _____ 3,50 €
- Frais de mise en place du service Prélèvement SEPA / SEPA interentreprises (y compris demande d'attribution ICS⁽⁵⁾) _____ 22 €
- Frais pour annulation
 - par opération _____ 0,50 €
 - par remise _____ 12 €

Solution de représentation automatique des prélèvements SEPA impayés

- Frais de mise en place _____ 50 €
- Avis de prélèvement SEPA représenté _____ 0,50 €

HSBC Solution SEPA : gestion de mandats et de prélèvements SEPA TVA

- Formule Standard (abonnement mensuel) _____ 23 €
Jusqu'à 100 mandats stockés en base et l'émission de 100 prélèvements par mois
- Formule Premium _____ nous consulter

Les effets à l'encaissement

- Support télétransmission ou Internet
 - par effet _____ 0,53 €
 - par remise _____ 4,20 €
- Support papier
 - par effet _____ 8 €
 - par remise _____ 15 €

Les chèques

- Remise de chèques au guichet _____ gratuit
- Solution « Offre Grands Remettants » _____ nous consulter

Les espèces

- Versement d'espèces _____ gratuit⁽⁶⁾

* Entreprises, entrepreneurs, institutionnels et associations.

(1) L'espace SEPA est composé des Etats membres de l'Union Européenne ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, de la République de Saint-Marin, de la Suisse, et de Monaco. (2) Référence Unique de Mandat. (3) Bank Identifier Code, l'identifiant international de l'établissement bancaire. (4) International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire. (5) Identifiant Créancier SEPA. (6) Versement d'espèces effectué dans les agences HSBC France dans la devise du compte tenu chez HSBC France.

Les paiements

Les virements

- Support télétransmission ou Internet
 - par virement unitaire _____ 0,22 €
 - par remise _____ 3,50 €
 - par virement de trésorerie _____ 5,45 €
- Support papier
 - par virement unitaire _____ 10 €
 - par virement répétitif en faveur d'un tiers _____ 1,50 €
 - virement sur liste
 - . par virement _____ 5 €
 - . par remise _____ 15,50 €
 - par virement de trésorerie _____ 25 €
- Demande de retour de fonds sur virement SEPA émis _____ par virement 20 €

Les prélèvements SEPA (TIP SEPA inclus) et prélèvements SEPA Interentreprises

- Paiement d'avis de prélèvement _____ gratuit

Les effets domiciliés

- Échéance avisée _____ gratuit
- Échéance non avisée _____ 25 €

Les chèques

- Lettre chèque _____ nous consulter
- Emission d'un chèque de banque en euros _____ 11 €

Les espèces

- Retrait d'espèces _____ gratuit⁽¹⁾

Les impayés, incidents et divers

Impayés

- Frais pour impayé sur prélèvement SEPA / SEPA interentreprises _____ 15 €
- Frais pour impayé sur remise d'effet (LCR/BOR) _____ 20 €
- Frais pour impayé sur remise de chèque _____ 16 €⁽²⁾

Incidents de fonctionnement et rejets

- Frais de rejet de virement pour motif « sans provision » _____ maxi 20 €⁽³⁾
- Frais de rejet de prélèvement pour motif « sans provision » _____ maxi 20 €⁽³⁾
- Frais de rejet d'effet domicilié sur nos caisses pour motif « sans provision » _____ 27 €

Divers

- Opposition et levée d'opposition sur avis de prélèvements, SEPA (TIP SEPA inclus) et avis de prélèvements SEPA Interentreprises _____ 13 €
- Frais divers sur effet : envoi à l'acceptation, réclamation, prorogation, changement de domiciliation, avis de sort _____ 20 €
- Opposition sur chèque _____ 13 €
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽⁴⁾
 - pour chèque inférieur ou égal à 50 € _____ 30 €
 - pour chèque supérieur à 50 € _____ 50 €

Zone Euro de l'Union Européenne : France, Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Irlande, Grèce, Finlande, Estonie, Lettonie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Slovaquie, Autriche, Chypre, Malte, Slovaquie, Lituanie.

Zone hors Euro de l'Union Européenne : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.

(1) Retrait d'espèces effectué dans un Automate Multi-Fonctions du Groupe HSBC et dans la devise locale.

(2) Gratuité pour un chèque remis impayé au motif « provision insuffisante ».

(3) Y compris les frais d'intervention.

(4) Ce forfait comprend l'ensemble des sommes dûes, (y compris les frais d'intervention).

Moyens de paiement internationaux

Renminbi (RMB)

La devise de vos succès commerciaux

Afin de mieux profiter du dynamisme de la Chine, ses nombreux partenaires commerciaux utilisent de plus en plus le Renminbi (RMB) pour effectuer leurs opérations commerciales, leurs investissements et financer leur activité.

Avantages commerciaux, sécurisation du change, réduction des coûts... que vous soyez clients ou vendeurs, vos transactions libellées en RMB peuvent faciliter et intensifier votre accès sur le marché chinois.

En choisissant HSBC comme partenaire financier, leader des échanges commerciaux en RMB et le mieux implanté en Chine, vous gagnez du temps et des opportunités commerciales pour vous développer plus vite sur ce marché en plein essor.

Les virements internationaux sont des virements vers/ en provenance :

- d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (les Etats membres de l'Union Européenne, l'Islande, Liechtenstein, et la Norvège) et dans une devise de l'Espace Economique Européen hors l'Euro. Le mode « SHARE » (frais partagés) s'applique obligatoirement. Le mode « SHARE » s'applique également de façon obligatoire pour les virements vers un pays de l'Espace Economique Européen en toute autre devise.
- d'un pays qui n'est pas de l'Espace Economique Européen (EEE) et en toute devise. Le mode « SHARE » (frais partagés) s'applique par défaut.

Les encaissements

Les virements⁽¹⁾

- Virement international reçu _____ 15 €

Les chèques payables à l'étranger⁽¹⁾⁽²⁾

- Chèque _____ 0,1 % du montant
mini. 18 €
maxi. 105 €⁽²⁾

Les effets payables à l'étranger⁽¹⁾⁽²⁾

- Effet _____ 0,1 % du montant
mini. 18 €
maxi. 105 €

(1) Si change, commission de change en sus.

(2) En cas de remise en Crédit Après Encaissement (CAE), en sus :

- frais de port _____ 25 €
- frais de correspondant _____ variables selon pays.



Les paiements

Les virements commerciaux et de trésorerie internationaux émis

- Commission de transfert (sous format électronique)
 - jusqu'à 75 000 € _____ 0,1 % du montant de l'opération
 - au-delà de 75 000 € ____ 0,05 % du montant de l'opération avec un minimum de _____ 12 €
- Commission de transfert (sous format papier)
 - jusqu'à 75 000 € _____ 0,1 % du montant de l'opération
 - au-delà de 75 000 € ____ 0,05 % du montant de l'opération avec un minimum de _____ 23 €

Les règlements d'effets émis en faveur de l'étranger

- par effet _____ 0,15 % du montant mini. 35 €⁽¹⁾

Les règlements de chèques émis en faveur de l'étranger

- par chèque _____ 0,15 % du montant mini. 35 €⁽¹⁾

Les opérations diverses

- Absence ou erreur sur l'IBAN ou le BIC sur les virements émis _____ mini. 17 €⁽²⁾
- Opérations sur effets (acceptation, prorogation, impayé, avis de sort) et chèques (avis de sort) _____ 31 €
- Frais de port⁽³⁾ sur effets et chèques payables à l'étranger _____ 25 €
- Frais de correspondant sur effets et chèques payables à l'étranger _____ variable selon pays
- Frais de correspondant⁽⁴⁾ _____ 17 €
- Frais de transmission swift _____ 5 €

Le change

- **Commission de change** (au comptant ou à terme)⁽⁵⁾
 - jusqu'à 75 000 € ____ 0,055 % du montant de l'opération
 - au-delà de 75 000 € _ 0,025 % du montant de l'opération avec un minimum de _____ 18 €
- **Change à terme**⁽⁵⁾
 - mise en place par dossier _____ 35 €⁽⁶⁾
 - levée, report par événement _____ 12 €

(1) Commission de change en sus.

(2) Frais de correspondants en sus variables selon pays.

(3) Uniquement dans le cas d'une remise en Crédit Après Encaissement.

(4) Quand mode « our » (tous frais payés par le donneur d'ordre) s'ajoute à la commission de transfert.

(5) La commission de change s'applique à toute opération nécessitant l'achat ou la vente de devises. Elle est calculée par tranche en fonction du montant de l'opération.

(6) Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

Monétique

Les cartes porteurs

• Carte Visa Business

- débit immédiat _____ 50 €/an
- débit différé _____ 56 €/an

• Carte Visa Gold Business _____ 140 €/an

• Carte Elys Affaires _____ nous consulter

• Les opérations diverses

- Opposition sur carte
 - pour perte, vol, utilisation frauduleuse, contrefaçon ou détournement _____ gratuit
 - pour utilisation abusive _____ 36 €
- Remplacement de carte suite à une mise en opposition _____ gratuit
- Réfection de carte _____ 12,50 €
- Réédition de code confidentiel _____ 9 €
- Frais d'envoi de carte (hors frais postaux) _____ 2,30 €

Retrait d'espèces en zone euro⁽¹⁾

- Aux DAB⁽²⁾ du Groupe HSBC _____ gratuit
- Aux DAB⁽²⁾ d'autres banques _____ gratuit
- Aux guichets des agences des réseaux Visa ou MasterCard _____ 5 €

Retrait d'espèces et paiement à l'étranger (hors zone euro⁽³⁾)

- Aux DAB⁽²⁾ du Groupe HSBC _____ gratuit⁽⁴⁾
- Aux DAB⁽²⁾ d'autres banques _____ 3,05 €
+ 2,90% du montant brut de la transaction
- Aux guichets des agences des réseaux Visa ou MasterCard _____ 5 €
+ 2,90% du montant brut de la transaction

Paiement à l'étranger (hors zone euro)

- Commission de paiement _____ 2,90% du montant brut de la transaction

L'offre commerçants

• Contrat commerçant TPE (Terminal de Paiement Electronique)

Solution personnalisée permettant d'encaisser rapidement les paiements par carte bancaire par un TPE

- commission par transaction _____ nous consulter
tarif établi en fonction de plusieurs critères (volume, montant moyen par transaction)

• La solution e-commerce Elys Net

- frais d'installation **TVA** _____ 285 €
- abonnement mensuel **TVA** _____ 23,90 €
- coût à la transaction _____ nous consulter
- option « Outils de lutte contre la fraude » :
abonnement mensuel **TVA** _____ 15 €

• Le Package e-commerce (offre plus commercialisée) **TVA**

Entreprises ayant un CA ≤ 1,5 M€

Une offre clé en main combinant la création de votre site marchand et la solution d'encaissement sécurisée Elys Net Paiement.

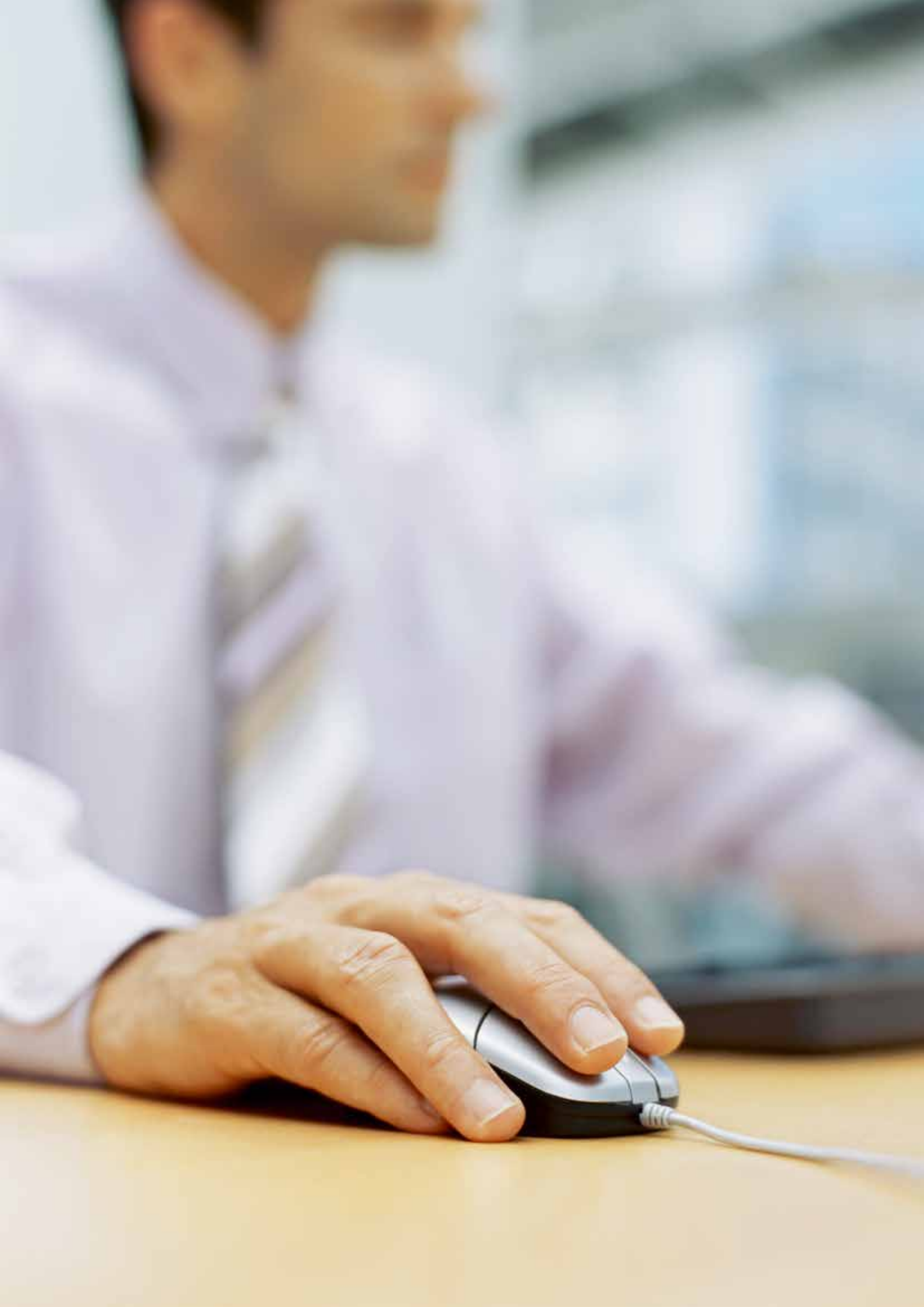
- abonnement mensuel _____ à partir de 55 €

Elys Net

Une solution de paiement en ligne sécurisé par carte bancaire.

Facile à mettre en place et simple d'utilisation, Elys Net Paiement permet à vos clients de régler leurs **achats directement en ligne**, et ce 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Se reposant sur des solutions techniques performantes, Elys Net Paiement assure **la sécurité** des opérations de paiement réalisées sur votre site en ligne. Avec cette solution, offrez à vos clients un mode de paiement (Carte CB, VISA ou MasterCard) en toute sécurité.

(1) Liste des pays de la zone euro. (2) Distributeur Automatique de Billets. (3) Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède. (4) Des commissions sont néanmoins susceptibles d'être perçues dans certains pays car certaines entités HSBC dans le monde (liste inconnue à ce jour) prélèvent automatiquement des commissions lors de retraits sur leur DAB.





Commerce international

A l'import

Les remises documentaires

- Commission d'encaissement _____ 0,20 %
du montant de l'opération,
mini. 80 €

Les crédits documentaires

- Commission d'ouverture⁽¹⁾ _____ 0,30 %
du montant de l'opération
- papier _____ mini. 135 €
- Commission de prorogation/augmentation^{(1) (2)} _____ 0,30 %
du montant de l'opération,
mini. 125 €
- Commission de levée de documents _____ 0,125 %
du montant de l'opération,
mini. 130 €
- Commission d'engagement⁽³⁾ _____ 0,25 %
du montant de l'opération,
mini. 90 €

Autres frais à l'Import

- Garantie pour absence de connaissance /
bon de cession _____ 0,10%
du montant de l'opération,
mini. 100 €
- Interventions diverses _____ 48 €
- Frais de port _____ par pli
mini. 25 € maxi 80 €
variable selon les pays
- Frais de transmission Swift _____ 5 €
- Frais de relance _____ 10 € par relance

A l'export

Les remises documentaires

- Commission d'encaissement _____ 0,20 %
du montant de l'opération,
mini. 85 €

Les crédits documentaires

- Commission de notification _____ 0,10 %
du montant de l'opération,
mini. 115 €
- Frais d'amendement _____ 115 €
- Commission de confirmation /
amendement sur crédit confirmé _____ nous consulter
- Commission de levée des documents _____ 0,15 %
du montant de l'opération,
mini. 135 €

Autres frais à l'Export

- Commission d'acceptation _____ mini. 130 €
variable en fonction du pays
- Commission de paiement documentaire _____ 105 €
- Commission de transfert de crédit documentaire _____ 0,15%
du montant de l'opération,
mini. 235 €
- Commission de mise à disposition _____ 0,10 %
du montant de l'opération,
mini. 95 €
- Présentation de documents irréguliers _____ 95 €
- Interventions diverses _____ 38 €
- Frais de port _____ mini. 25 €
variable selon destination

Les « plus » à l'international

• **Solution Internet HSBCnet TVA** _____ nous consulter
En souscrivant au package Trade Services, bénéficiez des services d'émission de crédits documentaires, d'acceptation en ligne des documents import, de notification et du suivi en temps réel des opérations d'export, pour une gestion de vos crédits documentaires en toute simplicité. En quelques clics, vous créez et téléchargez vos rapports Trade.

• **E-solutions : Instant@dvice et DC@dvising** _____ gratuit
L'envoi automatique par e-mail de vos avis d'opération documentaire.@

(1) Par trimestre indivisible. (2) Pour tout autre amendement, commission forfaitaire de 115 €. (3) Par trimestre indivisible, soit 0,083% par mois indivisible. Commission perçue en cas de crédit documentaire à échéance, à l'émission du crédit.

Les services de communication bancaire

Les solutions internet

Elys PC TVA

Un accès direct sécurisé pour consulter et gérer en ligne vos comptes détenus chez HSBC France.

• Package de base

Offre à nouveau commercialisée à compter du 1^{er} novembre 2018, incluant : consultation relevé de comptes, relevé carte Business⁽¹⁾, virement SEPA et de trésorerie en euros, gestion des bénéficiaires de virements, titres et placements, application mobile, confirmation de fichier télétransmis.

Abonnement mensuel

- Entreprises ayant un CA ≤ 750 K€ _____ 13 €
- Entreprises ayant un CA > 750 K€ _____ 26 €

• Package international

incluant : consultation relevé de comptes, relevé cartes Business⁽¹⁾, virement SEPA et de trésorerie en euros, titres et placements, virements internationaux, gestion des bénéficiaires de virements, application mobile, confirmation de fichier télétransmis.

Abonnement mensuel

- Entreprises ayant un CA ≤ 750 K€ _____ 18,5 €
- Entreprises ayant un CA > 750 K€ _____ 37 €

• Package intégral

incluant : consultation relevé de comptes, relevé cartes Business⁽¹⁾, virement SEPA et de trésorerie en euros, titres et placements, saisie de LCR, portefeuille commercial, transfert de fichiers, virements internationaux, Info mail, relevé cartes affaires, gestion des bénéficiaires de virements, application mobile, confirmation de fichier télétransmis.

Abonnement mensuel

- Entreprises ayant un CA ≤ 750 K€ _____ 26,5 €
- Entreprises ayant un CA > 750 K€ _____ 53 €
- Coût à la ligne⁽²⁾ _____ 0,07 €

Confirmation par fax (par fichier) au **0 892 78 72 91** Service 3 € / appel principal

Commission par mail (Info Mail) _____ 0,90 €

HSBCnet TVA

Un accès direct sécurisé pour gérer vos comptes partout dans le monde⁽³⁾.

• Package simplifié

Services inclus : information en temps réel sur les comptes ouverts dans le Groupe HSBC, virements internationaux, virement SEPA, transfert de fichiers SEPA, titres et placements, HSBCnet Mobile.

5 comptes HSBC dont 3 comptes en France, 5 utilisateurs et 5 dispositifs de sécurité.

- Abonnement mensuel _____ 35 €
- Coût à la ligne⁽²⁾ _____ 0,07 €

• Package international

Services inclus : package simplifié, avis de prélèvement, transfert de fichiers internationaux.

10 comptes HSBC, 10 utilisateurs et 10 dispositifs de sécurité.

- Frais de mise en place _____ 300 €
- Abonnement mensuel _____ 75 €
- Coût à la ligne⁽²⁾ _____ 0,07 €

• Package Trade Services

Services inclus : émission de crédit documentaire, acceptation en ligne des documents import, notification et suivi en temps réel des opérations export, création et téléchargement de rapports Trade.

Abonnement mensuel _____ 35 €

• Package intégral

Services inclus : package international et package Trade. Comptes et utilisateurs illimités.

- Frais de mise en place _____ 300 €
- Abonnement mensuel _____ 100 €
- Coût à la ligne⁽²⁾ _____ 0,07 €

(1) Pour les entreprises concernées. (2) Commission par enregistrement (format CFONB), ou par séquence ou opération (format XML). (3) Nous vous rappelons que selon la réglementation en vigueur, les associations et sociétés n'ayant pas la forme commerciale, établies fiscalement en France, sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus ou de résultats, les comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger ainsi que les revenus afférents. En cas de non-respect de cette obligation, les personnes morales concernées s'exposent à des rappels d'impôts et à l'application de sanctions fiscales (amendes, majorations, intérêts de retard). Pour plus de précisions concernant les obligations fiscales vous incombant, nous vous recommandons de vous rapprocher de vos conseils indépendants.

Les solutions par échanges de fichiers

HSBC CONNECT sous protocole EBICS TVA

Solution multibancaire d'échanges de fichiers électroniques permettant la gestion des flux de ses comptes détenus chez HSBC France.

Sens client vers banque et banque vers client (2 sens)

• Package simplifié⁽³⁾

incluant 5 services à choisir parmi : relevé de compte, remise de virements SEPA, remise de prélèvements SEPA, remise de LCR, remise de virements internationaux, relevé d'impayé de prélèvement SEPA, relevé de domiciliation LCR/BOR, impayé LCR, relevé de virements SEPA reçus, relevé de compte en devise, relevé de compte international.

- Abonnement mensuel _____ 51 €
- Coût à la ligne⁽¹⁾ _____ 0,07 €
- Confirmation par fax (par fichier) au **0 892 78 72 91** Service 3 € / appel + prix appel

• Package intégral ou EBICS TS⁽³⁾ incluant tous les services disponibles.

- Abonnement mensuel _____ 79 €
- Coût à la ligne⁽¹⁾ _____ 0,07 €
- Confirmation par fax (par fichier) au **0 892 78 72 91** Service 3 € / appel + prix appel

Sens client vers banque

• Package simplifié⁽³⁾

incluant 2 services à choisir parmi : remise de virements SEPA, remise de prélèvements SEPA, remise de LCR, remise de virements internationaux.

- Abonnement mensuel _____ 30 €
- Coût à la ligne⁽¹⁾ _____ 0,07 €
- Confirmation par fax (par fichier) au **0 892 78 72 91** Service 3 € / appel + prix appel

• Package intégral ou EBICS TS⁽³⁾ incluant tous les services disponibles

- Abonnement mensuel _____ 42 €
- Coût à la ligne⁽¹⁾ _____ 0,07 €
- Confirmation par fax (par fichier) au **0 892 78 72 91** Service 3 € / appel + prix appel

Sens banque vers client

• Package simplifié

incluant 2 services à choisir parmi : relevé de compte, relevé d'impayé de prélèvement SEPA, relevé de domiciliation LCR/BOR, impayé LCR, relevé de virements SEPA reçus, relevé de compte en devise, relevé de compte international.

- Abonnement mensuel _____ 40 €
- Coût à la ligne⁽¹⁾ _____ 0,07 €

• Package intégral incluant tous les services disponibles

- Abonnement mensuel _____ 50 €
- Coût à la ligne⁽¹⁾ _____ 0,07 €

Les solutions Swift

HSBC SWIFTNet for Corporates TVA

Service de messagerie sécurisée international dédié permettant la gestion de vos flux partout dans le monde chez HSBC.

• FIN

- incluant 25 comptes HSBC, messagerie FIN paiement (MT101) et relevé de comptes HSBC France (MT940, MT942)⁽²⁾.
- Abonnement mensuel _____ 100 €
- Relevé de compte des autres pays _____ nous consulter

• FileAct

- incluant 25 comptes HSBC, transfert de fichiers FileAct, paiement (XML...) et relevé de comptes HSBC France (MT940, MT942).
- Abonnement mensuel _____ 100 €
- Coût à la ligne⁽¹⁾ _____ 0,07 €
- Relevé de compte des autres pays _____ nous consulter

• FIN et FileAct

- incluant 25 comptes HSBC, messagerie FIN, transfert de fichiers FileAct.
- Abonnement mensuel _____ 152 €
- Coût à la ligne⁽¹⁾ _____ 0,07 €
- Relevé de compte des autres pays _____ nous consulter

Echanges de données Cash Management :

- Envoi de MT940/MT942 par HSBC France vers un BIC tiers (par compte et par mois) TVA _____ 52 €
- Réception de MT101 par HSBC France depuis un BIC tiers (par compte et par mois) TVA _____ 26 €
- Frais de mise en place (par compte) TVA _____ 150 €

(1) Commission par enregistrement (format CFONB), ou par séquence ou opération (format XML).

(2) Hors frais de mise en place.

(3) Confirmation des fichiers télétransmis via le service internet Elys PC inclus.

Les offres packagées

Convention HSBC Business *TVA*

Cette offre n'est plus commercialisée.

Entreprise ayant un chiffre d'affaires ≤ à 1,5 M€ HT et des flux domestiques uniquement.

Abonnement mensuel _____ avec Carte Visa Business 22 €⁽¹⁾

Abonnement mensuel _____ avec Carte Gold Business 29 €⁽¹⁾

La Convention HSBC Business inclut les prestations suivantes :

- Carte Visa Business ou Carte Visa Gold Business.
- Un relevé mensuel d'opérations pour faciliter le suivi de vos paiements.
- Services de la banque au quotidien :
 - Retraits d'espèces avec carte bancaire en France et zone euro (tous DAB),
 - Réfection de carte,
 - Réédition de code confidentiel de carte,
 - Frais d'opposition sur chèques, prélèvements et cartes.
- Accès internet avec Elys PC en package de base.
- **En option : une facilité de caisse jusqu'à 10 000 €⁽²⁾.**
- Assurance VOLASSUR PRO incluant⁽³⁾ dans la limite des montants garantis⁽⁵⁾ :
 - Assurances perte/vol des moyens de paiement, clés et papiers professionnels.
 - Garantie communications frauduleuses en cas de vol de votre téléphone mobile professionnel impliquant le remboursement des dites communications avant la mise en opposition de la carte SIM et jusqu'à 48h max. suivant le vol du portable.
 - Garantie recette en cas de vol des fonds transportés à l'extérieur des locaux professionnels et préalablement enregistrés sur un support comptable.
 - Service d'information juridique par téléphone et d'aide à la résolution des litiges "Allo Info Pro" au 01 30 97 97 68⁽⁴⁾ pour toutes questions professionnelles d'ordre administratif, juridique, social ou fiscal.
 - Votre appareil mobile à usage professionnel⁽⁶⁾ (ordinateur portable, tablette ou téléphone portable) est couvert s'il est volé en même temps que l'un de vos moyens de paiement garantis.
 - L'ensemble des représentants légaux de votre entreprise adhérente est garanti.

Solution HSBC Business *TVA*

Cette offre n'est plus commercialisée.

Entreprise ayant des flux domestiques et internationaux.

Abonnement mensuel _____ avec Carte Visa Business 33 €⁽¹⁾

Abonnement mensuel _____ avec Carte Gold Business 41 €⁽¹⁾

Elle inclut les prestations de la Convention HSBC Business avec un accès internet à Elys PC en package international (en lieu et place du package de base), et n'offre pas en option, de facilité de caisse jusqu'à 10 000 €.

Pack entrepreneurs⁽⁶⁾ *TVA*

Cette offre n'est plus commercialisée.

Abonnement mensuel _____ avec Carte Visa Business 55 €⁽¹⁾

Abonnement mensuel _____ avec Carte Gold Business 60 €⁽¹⁾

Convention HSBC Fusion *TVA*

Les conventions HSBC Fusion incluent un ensemble de services et prestations nécessaires à la gestion de votre activité professionnelle. Offres réservées aux professions libérales exerçant sous forme de personnes morales avec un chiffre d'affaires annuel de moins de 1,5 millions d'euros.

HSBC Fusion Start _____ 17 € / mois

1 Carte Visa Business. Frais de tenue de compte inclus.

Accès à la banque en ligne⁽⁷⁾. Gratuité des opérations

suites :

- Virements SEPA occasionnels et permanents⁽⁸⁾.
- Opposition sur chèques et prélèvements.
- Opposition sur carte bancaire en cas de perte ou de vol
- Réédition du code confidentiel de votre carte bancaire.
- Réfection de carte bancaire.

HSBC Fusion Fast _____ 25 € / mois

Fusion Start +

Gratuité des commissions suivantes :

- Commission de mouvement.
- Commission d'actualisation.

HSBC Fusion Smart _____ 30 € / mois

Fusion Fast +

1 Carte Visa Gold Business

(à la place de la carte Visa Business)

La souscription à une convention HSBC Fusion donne droit à des tarifs préférentiels sur des outils de gestion d'activité proposés par nos partenaires Sage et Kleos. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.hsbc.fr/fusion

Pour connaître le détail des services et assurances inclus dans la carte Visa Business, rendez-vous sur hsbc.fr, rubrique « Professionnels ».

(1) En cas de souscription en package intégral Elys PC, rajouter 13,50 € au prix de l'abonnement pour une entreprise ayant un chiffre d'affaires inférieur à 750 000 €, et 27 € au prix de l'abonnement pour une entreprise ayant un chiffre d'affaires supérieur à 750 000 €. (2) Sous réserve d'acceptation de votre dossier. (3) Contrat d'assurance collective à adhésion individuelle et facultative en cas de perte ou de vol des moyens de paiement souscrit par HSBC France, auprès d'AIG Europe Limited. Dans la limite des dispositions contractuelles. (4) Du lundi au vendredi de 9h30 à 19h30. Prix d'un appel local en France métropolitaine. (5) Toutes les garanties associées au produit font l'objet de limitations de montants garantis précisées dans les dispositions contractuelles. (6) Tarif pour des flux annuels < 300 000 €. (7) Accès à la Banque à distance via Elys PC, voir page 14. (8) Virements permanents domestiques uniquement.



Les solutions de cash management

Centralisation de trésorerie domestique

Elys Centralisation _____ nous consulter

Remontée en fin de journée des soldes des comptes tenus chez HSBC France en euro et dans toutes devises traitées par HSBC France.

Elys Centralisation Valeur

Remontée quotidienne en date de valeur.

Elys Centralisation Comptable

Remontée en date comptable (quotidien, hebdomadaire ou mensuel).

Elys Fusion

Fusion d'échelles d'intérêts des comptes tenus chez HSBC France en euro et dans toutes devises traitées par HSBC France.

- Abonnement mensuel par compte _____ 25 €
- Frais de mise en place _____ nous consulter

Centralisation de trésorerie internationale

Solution de centralisation de trésorerie mondiale du Groupe HSBC.

Global Liquidity Solutions Intraday

Remontée en cours de journée des soldes des comptes ouverts dans le Groupe HSBC⁽¹⁾.

- Abonnement mensuel _____ nous consulter
- Frais de mise en place _____ nous consulter

Global Liquidity Solutions End of Day

Remontée en fin de journée des soldes des comptes ouverts dans le Groupe HSBC⁽¹⁾.

- Abonnement mensuel _____ nous consulter
- Frais de mise en place _____ nous consulter

Global Liquidity Solutions banque tierce

Remontée en cours de journée des soldes des comptes ouverts dans des banques tierces.

- Abonnement mensuel _____ nous consulter
- Frais de mise en place _____ nous consulter

(1) Nous vous rappelons que selon la réglementation en vigueur, les associations et sociétés n'ayant pas la forme commerciale, établies fiscalement en France, sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus ou de résultats, les comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger ainsi que les revenus afférents. En cas de non-respect de cette obligation, les personnes morales concernées s'exposent à des rappels d'impôts et à l'application de sanctions fiscales (amendes, majorations, intérêts de retard). Pour plus de précisions concernant les obligations fiscales vous incombant, nous vous recommandons de vous rapprocher de vos conseils indépendants.

Les solutions de placement

Les présents tarifs sont affichés hors Taxe sur les Acquisitions de Titres au taux en vigueur à la date de parution de la brochure de 0,3% du montant des transactions (taux susceptible d'évolution)⁽³⁾.

Depuis le 2 janvier 2018, HSBC France ne perçoit plus aucune rétrocession (ou inducements) sur la vente des OPC.

Les ordres de bourse

Les ordres sur les Marchés Euronext⁽¹⁾

Ordre passé par Internet

Montant de l'ordre	Commission proportionnelle	Facturation minimum par ordre
• Jusqu'à 15 000 €	0,45 %	7,94 €
• Au-delà de 15 000 €	0,267 %	

Les droits de garde TVA

Les droits de garde sont prélevés semestriellement et sont calculés sur la base des valeurs détenues en portefeuille au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

Montant du portefeuille déterminé sur la valeur totale des seules lignes facturables	Commission fixe par ligne ⁽²⁾ + Commission proportionnelle par tranche	Facturation minimum par compte
• Jusqu'à 80 000 €	4,18 € + 0,20 %	14 € par semestre
• De 80 001 € à 160 000 €	4,18 € + 0,15 %	
• Au-delà de 160 000 €	4,18 € + 0,117 %	

Droits de garde pour les valeurs OPC (Organisme de Placement Collectif) du groupe HSBC France _____ gratuit

Les OPC du groupe HSBC

- Commission de gestion : se reporter au prospectus OPC⁽⁴⁾
- Monétaires Euros
- Frais de souscription par Internet _____ gratuit
- Autres OPC _____ nous consulter (y compris OPC autres que Monétaires Euro)

Les prix de souscription et de rachat des parts ou actions d'OPC tiennent compte des éventuels frais d'entrée et de sortie, variables selon les OPC, dont le client prend connaissance à la lecture du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) qui lui est fourni préalablement à la souscription.

Les autres opérations

OPC hors Groupe HSBC France TVA

- Frais de souscription _____ 33 €

Paiement de coupons TVA

- valeurs Euronext⁽¹⁾ _____ gratuit
 - valeurs étrangères, code ISIN dépôt euroclear⁽¹⁾ _____ gratuit
 - valeurs étrangères, code ISIN dépôt étranger _____ 2,5 %

Transfert de titres vers un autre établissement TVA

- Dépôt France, Belgique, Pays-Bas _____ par ligne 4,16 € mini. 33,3 €
- Dépôt étranger _____ par ligne 41,66 €

Les Opérations sur Titres (OST) _____ 12,80 €

Divers TVA

- Relevé de portefeuille
- Trimestriel _____ gratuit
- Mensuel _____ par envoi 8,33 €
- Relevé à la demande _____ par envoi 25 €

La Gestion déléguée TVA _____ nous consulter

Déléguer la gestion de votre trésorerie à nos experts en investissant à travers des mandats de gestion, dans le respect de vos objectifs d'investissement, de votre profil de risque et de votre sensibilité aux marchés financiers.

(1) Marchés Euronext France, Paris, Bruxelles, Amsterdam. Autres marchés : nous consulter. (2) Pour les valeurs ISIN, cotées sur les Marchés Euronext⁽¹⁾. Pour les autres valeurs, commission fixe : 5 €/ligne. (3) La Taxe sur les Acquisitions de Titres (TAT) est applicable à toute acquisition, à titre onéreux, d'un titre de capital ou assimilé (admis aux négociations sur un marché réglementé français ou étranger) d'une entreprise française dont la capitalisation boursière excède un milliard d'euros au 1^{er} décembre de l'année précédant celle d'imposition. Cette taxe est mise à votre charge pour les acquisitions de titres susvisées, qu'elles aient été réalisées par vous directement ou effectuées dans le cadre d'un Mandat HSBC Action Europe. (4) Avant d'investir dans un OPC de droit français ou étranger, vous devez prendre connaissance impérativement et attentivement de la version française du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) ou de son prospectus, documents réglementaires disponibles auprès des agences HSBC ou sur www.hsbc.fr. Avant toute décision d'investissement, il vous appartient de vous assurer que le ou les supports considérés correspondent à votre situation financière, à vos objectifs d'investissement, à votre sensibilité au risque, ainsi qu'à la réglementation dont vous relevez (et notamment la législation locale à laquelle vous seriez éventuellement assujéti). Les investissements, soumis aux fluctuations du marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse, et présentent un risque de perte en capital.

Solutions de placement pour gérer vos excédents de trésorerie en fonction de votre profil d'investissement, de la durée de votre placement, de vos objectifs et contraintes de gestion.

Dépôts

• Dépôts à terme

Montant _____ minimum 7 500 €
Durée _____ minimum 1 mois / maximum 5 ans
Devises _____ en Euros ou autres devises
Rémunération _____ nous consulter
Frais de souscription _____ néant
Possibilité de remboursement avant l'échéance⁽¹⁾

• Certificats de Dépôts Négociables

Montant _____ minimum 200 000 €
Durée _____ de 1 jour à 1 an
Devises _____ en Euros
Rémunération _____ nous consulter
Frais de souscription _____ néant
Possibilité de remboursement avant l'échéance⁽¹⁾

• Bons à Moyen Terme Négociables

Montant _____ minimum 150 000 €
Durée _____ plus de 1 an
Devises _____ en Euros
Rémunération _____ nous consulter
Frais de souscription _____ néant
Possibilité de remboursement avant l'échéance⁽¹⁾

Epargne Réglementée

• Livret A

Taux et montant réglementés fixés par les Pouvoirs Publics (nous consulter pour les montants et taux en vigueur).

Personnes morales éligibles :

- Les associations (régies par la Loi de 1901 non soumises à l'IS de droit commun) et syndicats de co-propriétaires.
- Les organismes de logement social.

• Compte Sur Livret

(nous consulter pour les montants et taux en vigueur).

Personnes morales éligibles :

Le compte sur livret est accessible uniquement aux personnes morales sans but lucratif notamment les associations loi 1901.

(1) Moyennant le service d'un intérêt à un taux minoré. (2) Pas de rémunération en cas de solde inférieur au minimum ou supérieur au maximum.
(3) La rémunération peut être nulle mais ne saurait être négative.

L'offre de crédit

Les principales conditions d'arrêtés de compte

Intérêts débiteurs

- Les intérêts conventionnels sont calculés en tenant compte du nombre de jours exact sur la base d'une année de 360 jours.
- Devise euro : les intérêts sont calculés en fonction du Taux de Base Bancaire⁽¹⁾ augmenté d'une marge maximum de 7,50% susceptible de révision en fonction de l'évolution du taux de l'usure.
- Autres devises : les intérêts sont calculés en fonction du taux journalier de la devise augmenté de la marge.
- La marge est fonction de :
 - la nature et la durée du crédit,
 - la structure financière de l'entreprise cliente.

Commissions diverses sur arrêtés de compte

- Commission forfaitaire d'utilisation pour les découverts inférieurs en moyenne journalière à 400 € entre 2 arrêtés⁽²⁾ _____ 5 € mensuel
- Commission de plus fort découvert : mini.mensuel 0,07 % (calculée sur le plus fort découvert de chaque mois et plafonnée à 100 % des intérêts débiteurs)
- Commission de dépassement _____ mini. 0,70 % (calculée sur le solde débiteur le plus élevé de chaque mois ou en dépassement du seuil en cas d'autorisation)
- Commission d'immobilisation _____ 2,50 % (calculée sur les nombres débiteurs lorsqu'aucun nombre créditeur n'est enregistré sur la période de l'arrêté)
- Frais d'édition d'échelle d'intérêts _____ 8 € par édition

Les crédits court terme

Pour les crédits par découvert en compte, se reporter aux principales conditions d'arrêté de compte – pour les autres crédits, consulter votre chargé d'affaires pour connaître les conditions de taux.

- Frais d'étude et de renouvellement des dossiers _____ 1,2 % mini. _____ du montant du crédit, mini. 250 € suivant la complexité du dossier

- Confirmation de concours calculée sur le montant des concours confirmés _____ 0,25 % à 1 %
- Impayé sur échéance _____ 75 €

L'escompte

- Commission par effet à l'encaissement _____ Voir p. 6
- Commission de bordereau d'escompte _____ 0,10 % du montant de la remise, maxi. 13 €

Les cessions de créances professionnelles loi "Daily"

- Frais par créance cédée _____ 11 €
- Frais par bordereau de cession _____ 20 €
- Frais de notification ou acceptation _____ par créance 30 €⁽³⁾
- Frais de créance impayée _____ 30 €
- Frais de prorogation de créance _____ 20 €

Les prêts

Consulter votre chargé d'affaires pour connaître les conditions de taux.

- Frais d'étude des dossiers _____ 1,2 % mini. _____ du montant du crédit, mini. 250 € suivant la complexité du dossier
- Frais d'avenant sur contrat de prêt _____ 0,3 % mini. _____ du montant du crédit, mini. 250 € suivant la complexité du dossier
- Impayé sur échéance _____ 75 €

Leasing mobilier

Les conditions présentées s'appliquent aux opérations de crédit-bail mobilier, location avec option d'achat et location financière telles que prévues aux Conditions Générales du contrat HSBC France.

- Frais de dossier *TVA* _____ 0,3 % mini. _____ du montant financé mini. 100 € suivant la complexité du dossier
- Frais de greffe *TVA* _____ 35 €
- Frais de gestion en cours de contrat *TVA* _____ nous consulter



- Changement de domiciliation bancaire **TVA** _____ 30 €
par opération
- Réédition de documents **TVA** _____ 30 € par opération
- Attestations diverses **TVA** _____ 30 € par opération
- Gestion d'un sinistre couvert par une assurance groupe _____ gratuit
- Gestion d'un sinistre non couvert par une assurance groupe **TVA** _____ 150 € par opération
- Modification de plan de remboursement **TVA** _____ mini. 250 €
suivant la complexité du dossier
- Transfert au nom d'un nouveau locataire **TVA** _____ 250 €
- Assurance emprunteur⁽¹⁾ _____ nous consulter
- Gestion de subvention **TVA** _____ 250 €
- Gestion de carte grise suite perte/modification **TVA** _____ 70 €
- Demande de radiation de publication _____ gratuit
- Modification d'assurance **TVA** _____ 250 €
- Demande de proposition de cession anticipée **TVA** _____ 30 €
(à partir de la deuxième demande sur un même contrat)
- Frais divers **TVA** _____
traitement de contravention, relance de copie
de carte grise _____ 50 €

Pour les contrats sur matériel non roulant immatriculé

- Assurance tous risques⁽²⁾ _____ en fonction de la typologie
et du montant du matériel

Pour les contrats sur matériel roulant immatriculé

- Assurance perte financière⁽²⁾ _____ en fonction de la typologie
et du montant du matériel

Les cautions

Garanties sur marché domestique

- Commission d'engagement _____ mini. 25 € / trim.
- Frais d'acte standard _____ 50 € par acte
- Frais d'acte complexe _____ 115 € par acte
- Avenant _____ 50 € par avenant
- Commission de risque _ nous consulter. Mini. 25 € / trimestre
- Cautions express _____ 70 € / acte
- Frais de mainlevée de caution _____ 50 €
- Autres opérations _____ nous consulter

Garanties internationales

- Commission de risque _ nous consulter. Mini. 25 € / trimestre
- Commission d'engagement _____ mini. 25 € / trim.
- Rédaction de l'acte _____ par caution mini.125 € / max.350 €
variable en fonction de la complexité du dossier,
- Frais d'avenant _____ 80 € / avenant
- Frais de mise en place en urgence _____ 200 €⁽³⁾
- Frais de mise en jeu de garantie _____ 150 €
- Frais de mainlevée de garantie _____ 50 €
- Autres opérations _____ nous consulter

Autres :

- Demande d'encours _____ 50 € / par demande
- Dossier sans suite _____ 125 € / acte

L'affacturage **TVA**

- Différentes solutions à votre disposition _____ nous consulter

- Confidentiel ou notifié
- Assurance-crédit
- France ou Export
- Pan- européen



La protection du poste clients

- Assurance crédit⁽⁴⁾ _____ nous consulter

Information annuelle des donneurs de cautions

- Information annuelle des donneurs de cautions _____ 57 €

(1) Contrat d'assurance collective souscrit par HSBC France auprès de HSBC Assurances Vie (France). Dans la limite des dispositions contractuelles. (2) Contrat d'assurance dommages souscrit par l'intermédiaire de HSBC France auprès d'AXA France, entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. (3) En sus des frais de rédaction de l'acte. (4) Contrat d'assurance souscrit auprès d'Euler Hermes France, entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles.

Les solutions de protection

L'épargne entreprise et la préparation de la retraite

PEE (Plan d'Epargne Entreprise) ou PEI (Plan d'Epargne Inter Entreprise) _____ nous consulter

PERCO (Plan d'Epargne pour la Retraite Collective) ou PERCO-I _____ nous consulter

HSBC IFC ⁽¹⁾ _____ nous consulter
(Indemnités Fin de Carrière)

HSBC Retraite 83⁽²⁾⁽³⁾ _____ nous consulter

Madelin La Retraite⁽⁴⁾ _____ nous consulter

La protection de l'entreprise

Assurance-crédit⁽⁵⁾ _____ nous consulter

Assurance Homme Clé⁽⁶⁾ _____ nous consulter

HSBC Protection des Associés⁽⁷⁾ _____ nous consulter

Assurance Emprunteur⁽⁸⁾ _____ nous consulter

Assurance Décès
HSBC Vanoise⁽⁹⁾ _____ nous consulter

Volassur Pro⁽¹⁰⁾
• Cotisation annuelle _____ 1^{er} assuré 54,74 € (60 € TTC)
2^e assuré 31,81 € (35 € TTC)

Tarifs appliqués si le contrat Volassur Pro est souscrit en dehors de la convention HSBC Business et de la Solution HSBC Business.

La protection du dirigeant

HSBC Protection du dirigeant
- Responsabilité des Dirigeants⁽¹¹⁾ _____ nous consulter
- Perte d'emploi du dirigeant⁽¹²⁾ _____ nous consulter

(1) Contrat d'assurance collective Indemnités de Fin de Carrière en euro et/ou en Unités de compte et à capital variable souscrit auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES, entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. (2) En cas d'investissement sur une ou plusieurs unités de compte, et avant d'investir, vous devez lire attentivement le prospectus simplifié, document réglementaire agréé par l'AMF, ou le document d'information clé pour l'investisseur (DICI), disponibles dans les agences HSBC ou en consultant hsbc.fr, ainsi que les conditions générales du contrat d'assurance et son annexe financière présentant les supports disponibles sur le contrat et les frais applicables. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs. Les investissements soumis aux fluctuations du marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse et sont sujets au risque de perte de capital. (3) Contrat de retraite collective à cotisations définies en euros et/ou en Unités de compte ou à capital variable (régi par l'article 83-2 du Code Général des Impôts) souscrit auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES, entreprise régie par le code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. (4) La Retraite est un contrat d'assurance collective à adhésion individuelle et facultative en euros et à capital variable souscrit par Le Cercle des Epargnants Fédération de l'Epargne, de la Retraite et de la Prévoyance (association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 n°115 731P), auprès de Generali Vie, entreprise régie par le Code des Assurances, par l'intermédiaire de HSBC France. Dans la limite des dispositions contractuelles. (5) Contrat d'assurance-crédit souscrit auprès d'Euler Hermes France, entreprise régie par le code des assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. (6) Contrat d'assurance collective à adhésion individuelle et facultative en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie à adhésion individuelle et facultative n°001/900/366 souscrit par HSBC France auprès de HSBC Assurances Vie (France), entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. (7) Contrat d'assurance collective en cas de décès à adhésion individuelle et facultative n°001/900/368 souscrit par HSBC France auprès de HSBC Assurances Vie (France), entreprise régie par le code des assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. (8) Contrat d'assurance groupe emprunteur n°001/900/31 à adhésion individuelle et facultative, souscrit par HSBC France auprès de HSBC Assurances Vie (France), entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. (9) Contrat d'assurance collective en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie à adhésion individuelle et facultative n°004/800/367 souscrit par HSBC France auprès de HSBC Assurances Vie (France). Dans la limite des dispositions contractuelles. (10) Contrat d'assurance collective à adhésion individuelle et facultative en cas de perte ou de vol des moyens de paiement souscrit par HSBC France, auprès d'AXA France IARD, entreprise régie par le code des assurances. (11) Contrat d'assurance souscrit par l'intermédiaire de HSBC France auprès d'AXA France IARD, entreprise régie par le code des assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. (12) Contrat d'assurance de groupe à adhésion facultative souscrit par l'association ANPERE (Association Nationale pour la Prévoyance l'Epargne et la Retraite) auprès d'AXA France IARD. Dans la limite des dispositions contractuelles. Ce contrat requiert l'adhésion de l'entreprise à l'association ANPERE.

Les principales dates de valeur

La date de valeur applicable aux principales opérations de débit et de crédit en compte est la date à laquelle la somme est prise en considération pour le calcul des intérêts débiteurs.

Les opérations France et SEPA

Païement

	Date de valeur
Virement SEPA émis	jour de débit en compte
Virement de trésorerie émis	jour de débit en compte
Retrait d'espèces	jour de l'opération
Chèques émis	J ⁽¹⁾ - 1 jour ouvré
Prélèvement SEPA (TIP SEPA inclus) et prélèvement SEPA Interentreprises	jour de la date de règlement interbancaire
Effet domicilié	1 jour calendaire avant la date de règlement

Encaissement

	Date de valeur
Virement SEPA reçu	J
Virement de trésorerie reçu	J
Versement d'espèces	jour de l'opération
Remise de chèques	J ⁽²⁾ + 1 jour ouvré
Remise de prélèvement SEPA (TIP SEPA inclus) et prélèvement SEPA Interentreprises	jour de la date de règlement interbancaire ⁽³⁾
Remise d'effet LCR/BOR	
encaissement à échéance ou escompte valeur	4 jours calendaires après échéance (reportée s'il y a lieu) ⁽⁴⁾
escompte	1 jour calendaire après la date de traitement de la remise

(1) J est la date de comptabilisation en compte. (2) La date de comptabilisation est J pour un chèque déposé en agence avant 12h, J+1 pour un chèque déposé en agence après 12h. (3) La remise devra être effectuée 1 jour ouvré bancaire (un jour où la banque exécute des ordres de paiement et où les systèmes de règlement sont ouverts) au plus tard avant l'échéance de paiement quel que soit le type de prélèvement (ponctuel, premier d'une série, récurrent ou dernier d'une série). (4) Pour une remise effectuée au minimum 12 jours calendaires avant l'échéance. Si la remise est effectuée moins de 12 jours calendaires avant la date d'échéance, alors la date de valeur correspond à J (date de la remise) + 12 jours calendaires. (5) En cas de cession de devise : 1 jour ouvré supplémentaire.

Les opérations internationales

Païement

		Date de valeur
Virement commercial émis	sans change	J
	avec change	J
Virement de trésorerie émis	sans change	jour de débit en compte
	avec change	J
Règlement de chèques émis en faveur de l'étranger		1 jour ouvré avant la date de débit en compte (tirés ou domiciliés sur des comptes euros ou devises)
Règlement d'effets émis en faveur de l'étranger ⁽⁵⁾		1 jour ouvré avant la date de débit en compte

Encaissement

		Date de valeur
Virement commercial reçu	sans change	J
	avec change	J
Virement de trésorerie reçu	sans change	jour de réception par la banque
	avec change	J
Encaissement de chèques payables à l'étranger		
en Crédit Après Encaissement		1 jour ouvré après la date de réception réelle des fonds
en Sauf Bonne Fin		1 jour ouvré après la date de traitement
Encaissement d'effets payables à l'étranger		2 jours ouvrés après la date de réception réelle des fonds

Les opérations de change

Au débit d'un compte en euros ou en devises	1 jour ouvré* avant l'opération
Au crédit d'un compte en euros ou en devises	2 jours ouvrés* après l'opération
A terme	Nous consulter

Notre engagement dans la lutte contre le changement climatique

L'innovation dans les énergies renouvelables et les technologies « décarbonées » est nécessaire pour réduire la dépendance de l'économie mondiale aux énergies fossiles. A travers ses activités de crédit, d'investissement et d'assurances, le Groupe HSBC souhaite tenir un rôle majeur pour accompagner la transition vers un monde plus sobre en carbone.

De nombreuses actions ont déjà été menées par le Groupe HSBC pour conduire ses activités de manière responsable et accompagner ses clients entreprises et particuliers dans l'anticipation de ces changements.

Intégrer les risques climatiques et environnementaux dans le financement des opérations

Dès 2004, HSBC a adopté les Principes Equateur, un cadre utilisé par les institutions financières pour évaluer l'impact économique et social des grands projets et aider les clients à mieux les gérer. Pour compléter cet engagement, HSBC a été l'une des premières banques à mettre en place des politiques sectorielles afin de maîtriser les impacts environnementaux et sociaux des projets financés. Ainsi après la publication de nouvelles normes dans les secteurs de l'industrie forestière et des matières premières agricoles en 2014, le Groupe a cessé, au plus vite, ses relations bancaires avec plus de 160 clients, dont l'activité n'était pas conforme à ces normes. En 2015, HSBC est arrivé en tête du classement Forest500, qui passe en revue les politiques de 150 investisseurs en matière de durabilité de leur chaîne d'approvisionnement forestière⁽¹⁾.

Accompagner le développement de l'économie bas carbone

Le Groupe HSBC soutient ses clients dans des domaines aussi variés que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les transports à faible émission de carbone, le traitement de l'eau et des déchets. Ces entreprises « éco-innovantes » bénéficient d'un contexte favorable pour leur développement notamment à l'international.

En France, il a ainsi accompagné la région Ile de France, l'Agence Française de Développement et la Ville de Paris pour des émissions d'obligations vertes. A l'international, le Groupe a notamment aidé à financer trois projets d'énergies renouvelables aux Etats-Unis, et un programme d'efficacité énergétique au Royaume-Uni consistant à installer environ sept millions de compteurs intelligents pour l'électricité et le gaz au bénéfice de particuliers et d'entreprises.



Partager l'expertise du Groupe grâce au Centre d'Excellence pour le Changement Climatique

Créé en 2007, le Centre d'Excellence HSBC sur le Changement Climatique publie des rapports d'analyse sur les risques et les opportunités commerciales créés par le changement climatique. Les équipes de recherche et d'analyse sur le changement climatique du Groupe HSBC sont régulièrement distinguées pour leurs travaux⁽²⁾.

Etre la banque la plus efficace en matière d'efficacité environnementale opérationnelle

Le Groupe HSBC a pris l'engagement de ramener ses émissions carbone de 3,5 à 2,5 tonnes par salarié et par an d'ici à 2020. Il oeuvre avec ses fournisseurs pour trouver de nouveaux moyens de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement. Il privilégie les énergies renouvelables, il conçoit et exploite ses bâtiments et centres de données de manière plus efficace et réduit ses déchets.

Un engagement reconnu pour le développement durable

L'engagement du Groupe HSBC en matière de développement durable est reconnu depuis de nombreuses années et a été de nouveau confirmé par la présence du Groupe dans de récents classements :

- CDP - Edition 2015 ⁽³⁾
- Indice Développement Durable FTSE4Good ⁽⁴⁾
- Indice Hang Seng Développement Durable ⁽⁵⁾
- Forest 500 ⁽¹⁾

(1) « Forest 500 » est le classement du Global Canopy Programme, 500 acteurs sont interrogés, 250 multinationales, 150 investisseurs, 50 gouvernements et 50 organismes et institutions divers. Pour en savoir plus, consultez www.forest500.org. Sur les 250 multinationales étudiées par l'étude Forest 500, HSBC fait partie des 7 entreprises reconnues pour leurs bonnes pratiques. (2) Dans l'étude 2015 Thomson Reuters Extel Survey, Pan-European research(1) : • Recherche sur le Changement Climatique - Numéro 1 en 2012, 2014 et 2015. - Meilleur Analyste sur le changement climatique - Numéro 1 en 2014 et 2015 (Zoe Knight) et Numéro 2 en 2015 (Wai-Shin Chan). (3) Le CDP, Carbon Disclosure Project est une organisation à but non lucratif visant à étudier l'impact des principales entreprises mondiales cotées en bourse sur le changement climatique. (4) Le FTSE4Good est une famille d'indices regroupant des entreprises considérées comme socialement responsables au regard de normes mondialement reconnues. (5) L'indice Hang Seng Développement Durable classe les entreprises cotées à la Bourse de Hong en fonction de leur performance en matière de développement durable.

La qualité de nos services : à vous d'en juger

HSBC France attache une grande importance à la qualité de ses services et à la satisfaction de ses clients dans tous les domaines tels que le traitement de vos opérations au quotidien, les produits et services mis à disposition, la relation avec votre chargé d'affaires...

Il peut arriver, dans certaines circonstances, que vous estimiez ne pas bénéficier d'un service à la hauteur de vos attentes et souhaitez exprimer votre insatisfaction en nous adressant une réclamation.

Pour répondre au mieux à vos demandes, nous avons mis en place une organisation comprenant plusieurs niveaux d'interlocuteurs.

Dans un premier temps, votre centre d'affaires

Votre **chargé(e) d'affaires** HSBC France ainsi que le **Directeur** de votre centre d'affaires sont vos contacts privilégiés pour exprimer vos réclamations.

Vous pouvez les contacter :

- **Directement au centre d'affaires** lors d'un rendez-vous,
- **Par courrier, par téléphone ou email** : les coordonnées de votre centre d'affaires sont disponibles sur www.business.hsbc.fr, rubrique « Trouver une agence ».
- **Par messagerie sécurisée** à partir de votre espace Elys PC
- **Par téléphone⁽¹⁾** au

0 800 730 018 Service & appel gratuits

Dans un second temps, la Direction du Marché des Entreprises-Service Qualité Clients et les autres voies de recours

Dans le cas où la réponse apportée ne vous semblerait pas suffisante ou adaptée, vous avez la possibilité d'exprimer votre insatisfaction auprès de la Direction du Marché des Entreprises-Service Qualité :

HSBC France

Direction du Marché des Entreprises
Service Qualité Clients
103 avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08

Pour les services de paiement, HSBC France ne dispose pas d'instance de règlement extrajudiciaire des litiges pour les clients non-consommateurs.

Les autres voies de recours :

un Médiateur

- **Pour un différend relatif à des services d'instruments financiers** :
Médiateur de l'AMF
17 place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02
- **Pour un différend relatif à l'assurance** :
Médiateur de l'Assurance
TSA 50 110
75441 Paris Cedex 09
- **Pour un différend relatif au crédit (refus, dénonciation)** :
Médiateur du Crédit
www.economie.gouv.fr/mediateurcredit/saisir-mediation

Vous avez la possibilité d'engager une action judiciaire à tout moment.

(1) Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.



Nos engagements :

- **Prendre en considération votre demande en y apportant toute l'attention qu'elle mérite.**
- **Accuser réception sous 48h, dès connaissance de votre réclamation.**
- **Vous répondre au plus vite et dans un délai maximum de 15 jours ouvrés, sauf cas particulier nécessitant des recherches approfondies⁽²⁾.**

Pour toute réclamation relative à l'utilisation de services de paiement, la Banque apportera une réponse dans un délai de 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut être donnée dans les 15 jours ouvrables pour des raisons échappant au contrôle de la Banque, celle-ci enverra une réponse d'attente motivant clairement le délai complémentaire nécessaire pour répondre à la réclamation et précisant la date ultime à laquelle le Client utilisateur de services de paiement recevra une réponse définitive. En tout état de cause, le Client recevra une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

- **Vous tenir régulièrement informé de l'avancement de votre demande en cas de besoin de recherches complémentaires.**
- **Mettre en œuvre la solution annoncée dans les meilleurs délais.**
- **Vous proposer des voies de recours au niveau du Service Qualité Clients de la Direction du Marché des Entreprises et des médiateurs si la réponse de votre centre d'affaires ne vous satisfait pas.**

(2) Le délai total de réponse ne pourra pas excéder deux mois. A compter du 6 janvier 2018, pour les réclamations liées aux services de paiement, le délai ne pourra pas excéder trente cinq jours ouvrables (les jours ouvrables étant les jours où la Banque exécute les opérations de paiement) au lieu de deux mois.

Publié par HSBC France

Référence : 18.000.07 - 11/18

HSBC France

Société Anonyme au capital de 366 584 940 euros
SIREN 775 670 284 RCS Paris 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris
Banque et Intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS
(Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance - www.orias.fr)
sous le n° 07 005 894.

HSBC Assurances Vie (France)

Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros
SIREN 338 075 062 RCS Paris
Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08
Siège social : 15, rue Vernet - 75008 Paris
Entreprise régie par le Code des Assurances

Crédit photo : Getty Images